

Rapport de vérification de requête d'action corrective majeure

Nom de l'organisme:	AbitibiBowater inc. UAFs 024-51 et 027-51
Code de certificat:	SW-FM/COC-004525
Adresse:	200 rue de Quen, Dolbeau-Mistassini, (Qc) G8L 5M8
Date du rapport final:	2 décembre 2009

I. Processus d'audit

Auditeur, qualifications:

Nicolas Lecomte, Ph.D, Président de Valeur Nature (une entreprise qui se concentre dans la communication scientifique et le développement écotouristique). Il est spécialiste en écologie forestière et possède un doctorat en sciences de l'environnement de l'Université du Québec. Nicolas a également obtenu un baccalauréat en Écologie et Évolution de l'Université de Western en Ontario ainsi qu'un Diplôme d'Études Approfondies (Masters) de l'Université de Montpellier II en France dans la même discipline. Son doctorat portait sur l'étude de la dynamique forestière à long-terme en absence de feu dans la pessière à mousses de l'Ouest ainsi que sur l'influence de la sévérité du dernier feu par rapport à l'évolution des peuplements établis après feu. Depuis 8 ans M. Lecomte se concentre principalement sur l'aménagement forestier durable. M. Lecomte est commissaire à la Commission Forestière du Nord du Québec et est administrateur au sein du Comité Multi-Ressources de Villebois, Val Paradis et Beaucanton. M. Lecomte agit comme auditeur pour SmartWood depuis 2007 et a effectué une dizaine d'audits tant en forêt boréale qu'en forêt feuillue dans la province du Québec et de l'Ontario.

Alexandre Boursier, ing.f., M.Sc., est le Directeur Général de Rainforest Alliance au Canada. Alexandre est ingénieur forestier spécialiste de la certification forestière. Il possède une maîtrise en foresterie sociale ainsi que 13 ans d'expérience dans son domaine. Il a travaillé en Afrique, Amérique du Sud, Centrale et du Nord en enseignement, foresterie communautaire, gestion des ressources naturelles ainsi que certification forestière FSC. Il a travaillé au Honduras dans des projets de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) dans les secteurs de la gouvernance et du développement social-forestier. En tant qu'analyste pour la Commission Coulombe, Alexandre a participé à la tournée des régions de la Commission et analysé les mémoires soumis par toutes les catégories d'intervenants, des villégiateurs aux syndicats en passant par les pourvoyeurs et ONG. Alexandre a lui même réalisé un grand nombre d'audits FSC avec les équipes d'audits de Rainforest Alliance au Québec, au Canada et en Afrique. Il donne la formation d'auditeur FSC qui a lieu régulièrement au Canada.

Date d'audit:

17 novembre 2009

Processus de révision (documents révisés, entrevues, etc.) :

Une présentation exhaustive du plan caribou proposé par AbitibiBowater a été réalisée le 30 septembre 2009 à Québec en présence de trois experts reconnus dans le domaine du caribou forestier (un expert du milieu académique et de la recherche, et deux employés du gouvernement du Québec).

SmartWood a reçu un avis écrit de l'expert caribou du milieu académique et de la recherche à propos du plan d'AbitibiBowater. Cet expert est indépendant du gouvernement. Les auditeurs SW ont réalisé une entrevue téléphonique avec cet expert pour valider certains éléments de son analyse.

Les deux autres experts, employés du MRNF, n'ont pas été en mesure de présenter à SmartWood leur avis, ni verbal ni écrit, concernant ce plan.

Un compte-rendu de la présentation d'AbitibiBowater aux experts ainsi que le document de présentation a été transmis aux auditeurs après validation auprès des experts présents.

Finalement, les auditeurs ont validé, auprès de deux autres experts du milieu académique et de la recherche, la crédibilité de la fluctuation des forêts de plus de 70 ans d'ici à 2090.

Résumé du déroulement de l'audit:

L'audit de vérification de la Requête d'Action Corrective Majeure a débuté le 17 novembre, par la transmission par ABI de certains des éléments de preuves mentionnées plus haut.

Entre le 17 novembre et le 3 décembre, les auditeurs SW ont révisé les documents fournis et conduit les entrevues et vérifications mentionnées plus haut.

Ce rapport a été présenté à ABI le 3 décembre.

Changement dans les procédures depuis le dernier audit :

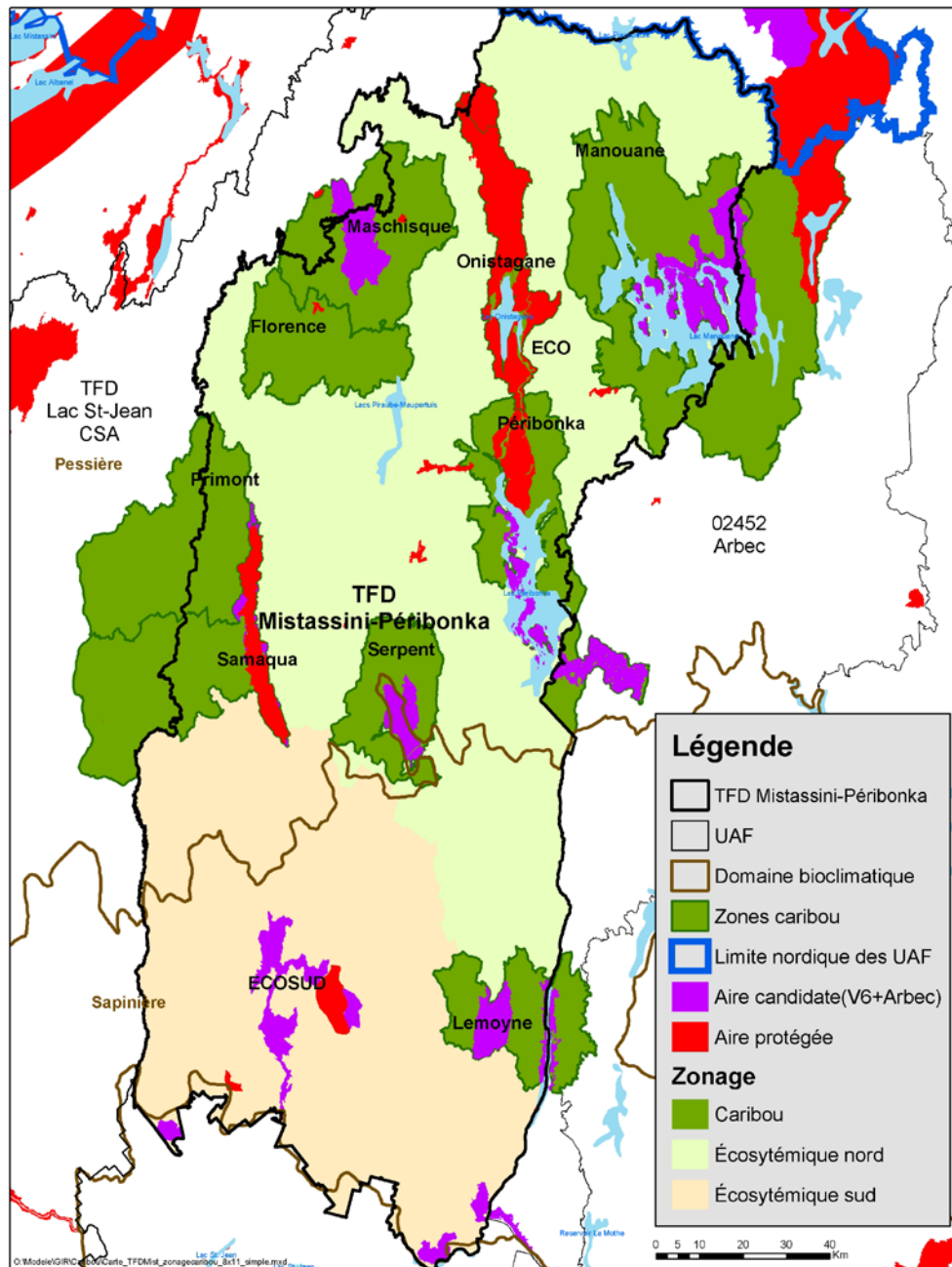
Le dernier audit est récent. La vérification terrain lors de l'audit d'enregistrement a eu lieu en mai 2009, mais l'audit s'est prolongé jusqu'en septembre 2009. Pendant cette période, les auditeurs SW ont analysé les éléments de preuves fournis par ABI et interviewé et analysé les preuves et commentaires fournis par 119 intervenants de tous les milieux (ONG environnementales, représentants des communautés autochtones, municipalités, travailleurs, etc.)

SW estime que puisque la fin de l'audit d'enregistrement est encore récente et qu'il y a eu relativement peu d'opérations depuis, il n'y a pas de changements significatifs qui mériteraient un retour sur le terrain avant l'émission du certificat.

II. RÉVISION DES RAC MAJEURES

Dans le rapport d'enregistrement, une non-conformité majeure a été identifiée. Ce rapport présente l'évaluation faite par Rainforest Alliance/SmartWood des nouvelles preuves présentées par AbitibiBowater pour démontrer sa conformité avec les indicateurs où cette non-conformité avait été identifiée.

RAC 6.2.5b/09		Référence à la norme: (6.2.5b et 9.3.3)
Non-conformité		ABI n'a pas présenté de preuve que leur plan d'aménagement du caribou respecte/utilise le principe de précaution. Alors qu'en 2010 50% du territoire est recouvert par des forêts de 90 ans et plus (un des habitats clé du caribou en été selon certains experts (voir mémoire de Hins), une simulation du territoire sur une période de 40 ans montre une réduction significative de ces vieilles forêts pour la zone de la pessière du TFD. Par ailleurs, ABI intervient actuellement dans des zones d'habitats de caribou.
Majeure	Mineure	
X		
Requête d'action corrective :		
ABI devra fournir des preuves que leur plan d'aménagement du caribou forestier respecte le principe de précaution et crée des conditions propices à long terme pour le maintien du caribou forestier.		
Échéancier de conformité:	Avant l'émission du certificat	
Constats :	<p>Pour répondre aux exigences de cette RAC, ABI a d'abord révisé et puis bonifié son plan d'aménagement en ce qui concerne le maintien de l'habitat et des populations du caribou forestier au sein du TFD. Ensuite ABI a soumis son plan bonifié à 3 experts en aménagement de l'habitat du caribou forestier afin que ces derniers valident si ce plan respecte le principe de précaution.</p> <p>Rappelons que le plan d'aménagement 'caribou' d'ABI consiste en deux modèles d'interventions pour gérer l'habitat du caribou, soit un modèle d'intervention à l'échelle des zones caribou et un modèle d'intervention complémentaire entre les zones caribou.</p> <p>Les inventaires des populations de caribou ont débuté en 1998. Ces inventaires ont permis d'identifier des zones d'intérêt caribou, là où les densités et le nombre des individus étaient les plus élevés. Ces zones d'intérêt sont à la base des 'zones caribou' du plan et couvrent de 700 à 3 000 km² chacune (voir carte plus bas). On remarque sur cette carte que des aires protégées sont présentes à l'intérieur de chaque zone caribou et représentent près de 16 % de la superficie de chacune de ces zones.</p> <div style="border: 1px dashed black; padding: 5px;"> <p>Cette carte illustre également la position des aires protégées déjà établies par le gouvernement du Québec (en rouge, 5,1% du territoire) ainsi que les aires protégées candidates proposées par ABI (en mauve, 4,2% additionnel), pour un total de 9,3% du territoire présentement protégé à long terme contre les interventions forestières. Il faut rappeler que SmartWood a constaté lors de l'audit d'enregistrement que les aires protégées identifiées étaient minimales comparativement à l'abondance et la qualité des habitats du caribou forestier qui sont présents dans cette partie du TFD. En conséquence, d'ici au deuxième audit annuel, ABI devra démontrer que ses propositions d'aires à protéger sur le territoire certifié représentent une contribution maximale et reflètent l'importance à l'échelle régionale de la qualité d'habitat du caribou forestier. Cette démonstration devra être soumise à la révision par les pairs.</p> </div>	



Note importante : cette carte est à titre indicatif seulement. Il est probable (et même souhaitable) que les zones et massifs identifiés fassent l'objet de modifications à la lumière des résultats des recherches en cours, des perturbations naturelles et résultats des suivis.

L'aménagement à l'échelle des zones caribou à comme objectifs de :

- créer des massifs de forêts relativement homogènes en termes d'âges;
- maintenir en tout temps des massifs d'habitats (forêts fermées) de plus de 200km² constitués de forêts de 50 à 60 ans et plus dans chacune des zones caribou (système de rotation de massifs adéquats pour le caribou à l'intérieur de chacune des zones caribou);

- maintenir une proportion minimale de 30% de massifs d'habitat (forêts fermées) à l'intérieur de chaque zone caribou;
- maintenir la connectivité entre les massifs et l'aire protégée présente dans chaque zone caribou;
- maintenir 10% et plus de forêt résiduelle, 10 chicots/ha et 10 tiges commerciales/ha à l'intérieur de la superficie récoltée.

Cette stratégie pour les zones caribou diffère de l'approche par mosaïque tel que prévue à la réglementation actuelle, qui crée beaucoup de morcellement et une multitude de petites perturbations. L'approche adoptée par ABI pour ces zones est celle des « massifs de protection et de remplacement », qui concentre les opérations dans une zone et permet donc de diminuer le morcellement de l'habitat du caribou. Encore une fois, il n'y a pas d'opérations dans les massifs d'une zone caribou tant que des massifs d'habitat ne sont pas redevenus utilisables par le caribou (plus de 50-60 ans et superficie de plus de 200km² d'un seul tenant).

Dans les superficies entre les zones caribou, en plus de maintenir la connectivité entre ces zones, ABI appliquera les principes de l'aménagement écosystémique décrits plus bas :

L'aménagement entre les zones caribous (approche écosystémique) a comme objectif de :

- répartir dans l'espace et le temps des agglomérations de coupe variant de 3 000 à 15 000 ha;
- maintenir des zones de juxtaposition de 1,5km entre les agglomérations;
- maintenir des massifs de 30km² à l'intérieur de 10km d'une perturbation;
- réaliser de la coupe partielle à l'intérieur des zones de juxtaposition;
- maintenir 25% de forêts résiduelles à l'échelle des agglomérations;
- réaliser des coupes à rétention (ex : rétention de bouquets) sur 20% de la superficie des agglomérations.

En résumé, pour répondre aux exigences de cette RAC ABI a entrepris le travail suivant depuis l'audit d'enregistrement initial:

- révision de la séquence de récolte dans la zone d'aménagement écosystémique afin d'assurer en tout temps le maintien d'une proportion significative de massifs d'habitats propices au caribou (forêts mûres et surannées des classes d'âges de 70 ans et plus);
- révision de la séquence de récolte dans la zone d'aménagement écosystémique afin d'assurer en tout temps le maintien de la connectivité entre les zones d'intérêt caribou (zonage caribou);
- meilleure caractérisation des résultats projetés concernant l'évolution des habitats sur les deux zones d'application du plan caribou;
- précisions apportées sur les périodes (les dates) de Protection/Remplacement des massifs dans la zone écosystémique (pour assurer la connectivité).

Ceci a grandement amélioré le maintien des habitats potentiels du caribou au sein du TFD spécifiquement en assurant le maintien de forêts d'au moins 70 ans. Le Tableau ci-dessous démontre clairement qu'à travers le temps le plan d'aménagement d'AbitibiBowater devrait maintenir au sein des zones 'caribou' et des zones d'aménagement écosystémique une quantité considérable de forêts qui sont potentiellement des habitats pour le caribou (forêts âgées de 70 ans et plus) :

**Pourcentage du territoire recouvert de forêts de
70 ans et plus en 2010, 2050 et 2090**

	2010	2050	2090
Zone 'caribou'	58%	51%	65%
Zone aménagement écosystémique (AE)	53%	35%	56%
Zone d'application du plan d'aménagement 'caribou' (Zone 'caribou' et zone AE)	55%	41%	60%

Dans ce tableau, on constate qu'en 2050 il y aura moins de forêts de 70 ans et plus comparativement à 2010 (41% vs 55%). Les auditeurs ont validé, auprès de deux autres experts du milieu académique et de la recherche (experts différents de ceux à qui AbitibiBowater a présenté son plan caribou), la crédibilité de la fluctuation des forêts de plus de 70 ans d'ici à 2090. Ces experts sont d'accord pour dire que ceci est dans la gamme de variabilité naturelle de ce territoire. Par ailleurs, ce territoire en 2090 devrait être recouvert par plus de massifs de forêts d'au moins 70 ans qu'il y en avait en 2010 (60% vs 55%).

Smartwood a contacté les 3 experts auxquels ABI a présenté son plan 'caribou'. Un d'eux était d'avis que l'approche d'ABI devrait favoriser le maintien du caribou forestier au sein du TFD. Il s'agit d'un expert issu du milieu académique et de la recherche. Les deux autres, issus du MRNF, n'ont pas voulu se prononcer.

L'expert du milieu académique a fourni par écrit son avis scientifique en ce qui concerne l'approche d'ABI pour maintenir une quantité et qualité d'habitat pour le caribou forestier à long-terme sur ce TFD.

Dans cet avis, l'expert affirme qu'il est : « ...en mesure d'affirmer que le plan d'aménagement proposé contient les éléments nécessaire pour favoriser le maintien du caribou forestier dans un paysage aménagé ». Par ailleurs, cet expert indique également que : *'Cette stratégie offre de plus la flexibilité nécessaire à intégrer les conclusions des études actuellement en cours et des études à venir. La compagnie a démontré par le passé son souci à s'approprier les connaissances nouvellement développées par les différentes équipes de recherche avec lesquelles elle collabore, un bel exemple de gestion adaptative et évolutive.'*

Il se dit donc satisfait du fait que le plan prévoit que les pourcentages de forêt de plus de 70 ans (présentés plus haut) pourront être ajustés à la hausse d'ici 2050. Il estime que d'ici les 40 prochaines années, les outils et techniques disponibles pour les aménagistes forestiers vont se raffiner et leur permettre d'assurer encore plus le maintien de l'habitat du caribou.

Ce dernier point de l'expert est primordial car il n'existe pas nulle part une approche d'aménagement de l'habitat du caribou qui ait fait ses preuves. Toutes les approches sont donc expérimentales et la réponse des populations de caribou forestier doit être suivie dans le temps afin de savoir rapidement si l'approche entreprise est efficace. Si elle ne l'est pas, cette approche donne la possibilité aux aménagistes d'ajuster leur approche pour la rendre efficace. Actuellement ABI participe à un projet de suivi des populations de caribou forestier sur son territoire et possède donc les outils pour pouvoir suivre l'efficacité de leur approche dans le temps. Précisément il y a actuellement 35 colliers GPS répartis sur le TFD jusqu'au printemps 2011. Par ailleurs, il est prévu prochainement d'ajouter 20 nouveaux colliers télémétriques VHF pour

	<p>assurer le suivi des faons afin d'évaluer le taux de survie et les causes de mortalité. Finalement ABI participe également à au moins 7 projets en cours visant à améliorer la connaissance (par ex : utilisation de l'espace et sélection d'habitats par le caribou forestier en forêt boréale perturbée; impact de la perte et de la fragmentation d'habitats sur la fidélité au site du caribou forestier; impact des différents modèles de dispersion de coupes sur l'utilisation par le caribou forestier). Ces collaborations d'ABI avec plusieurs experts universitaires et gouvernementaux, devraient faciliter l'adoption de nouvelles connaissances dans son plan afin de rendre ce dernier plus efficace. Les audits subséquents conduits par Rainforest Alliance/SmartWood permettront de vérifier si ABI implante effectivement ce processus itératif.</p> <p><u>Sommaire des mesures de précaution :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • aménagement écosystémique à l'échelle du territoire certifié; • maintien d'un minimum de 30% de vieilles forêts; • mise en œuvre progressive du plan caribou, incluant une marge de manœuvre importante (pour les prochains 20 ans, pas d'interventions sur 70% des zones caribou n'ayant pas fait l'objet d'interventions à date), accompagné d'un suivi des populations; • mode de gestion adaptative permettant l'intégration des nouvelles connaissances et l'ajustement des plans d'interventions à la lumière des résultats obtenus lors du suivi de la population, des grandes perturbations naturelles et des résultats des projets de recherches; • aires protégées incorporées à l'intérieur des zones caribou, incluant deux aires de plus de 250km²; • report d'intervention dans les massifs de protection identifiés au plan d'aménagement régional (20 massifs d'une superficie totale de 2 918 km²). <p>Puisque le plan d'ABI 1) se sert d'approches novatrices pour maintenir une quantité et une qualité d'habitats potentiels pour le caribou à travers le temps; 2) inclus un suivi extensif des populations de caribou forestier sur le TFD; 3) possède une flexibilité pour incorporer les nouvelles connaissances, et; 4) a été révisé et appuyé par un expert universitaire, SmartWood conclut que le plan 'caribou' d'ABI respecte le principe de précaution et donc ABI remplit les exigences de cette RAC.</p>
Statut de la RAC :	FERMÉE
Actions de suivi (si appl.) :	<ol style="list-style-type: none"> 1- Les audits annuels subséquents vont permettre de vérifier si ABI implante tous les éléments du plan caribou tel que présenté. Les rapports d'audits seront rendus publics; 2- Selon le processus prévu, SmartWood révisera la validité de ce plan à la lumière des résultats du comité scientifique sur le caribou de FSC Canada, et vérifiera qu'ABI ajuste son plan en conséquence.

III. CONCLUSIONS

Conclusions de l'audit:

- RAC(s) Fermée(s)
 - Pas de suivi requis
 - Nouvelle(s) RAC(s) émise(s) (documenter les nouvelles non-conformités dans le tableau plus bas)
- RAC(s) ouverte(s)
 - Certificat sera suspendu (RAC majeure n'a pu être fermée)
 - Non-conformité mineure devient une non-conformité majeure (voir tableau de RAC(s) plus bas)

Commentaires/ Actions de suivi pour le prochain audit:

Les prochains auditeurs devront porter une attention particulière aux résultats de suivis des populations et au respect des mesures prévues au plan caribou tel que présenté.

Rapport approuvé par:

Yanick Ouellet

Date:

3 décembre 2009